

Avant-propos

La confiscation et le recouvrement des produits de la corruption sont deux piliers du cadre international de lutte contre la corruption. Les deux grandes normes juridiques internationales à cet égard sont la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (la « Convention anti-corruption de l'OCDE ») et la Convention des Nations Unies contre la corruption qui est entrée en vigueur en 2005.

L'étude, qui met l'accent sur les mesures permettant d'identifier et de quantifier les produits de la corruption active, a été menée conjointement par le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans les transactions commerciales internationales (le « Groupe de travail ») et l'Initiative StAR (« Stolen Assets Recovery », recouvrement d'avoirs volés), un partenariat entre la Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), afin d'appuyer les efforts déployés par les pays pour confisquer les produits de la corruption active ainsi qu'il est prescrit aux parties à la Convention anti-corruption de l'OCDE et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le texte définitif, approuvé à l'issue d'un processus d'examen mutuel mis en œuvre dans le cadre l'initiative StAR, a été examiné et adopté officiellement par le Groupe de travail de l'OCDE le 23 juin 2011.

Les professionnels, les parlementaires et les responsables de l'action publique trouveront dans cette étude des informations pratiques sur les problèmes techniques soulevés par l'identification et le recouvrement des produits de la corruption active. Elle contient en effet des exemples illustrant la manière dont des produits ont pu être repérés et quantifiés dans différents pays ou territoires ; la plupart des exemples utilisés proviennent d'affaires qui se sont réellement produites.

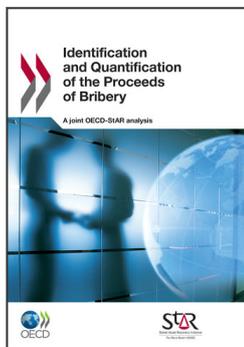
Remerciements

L'OCDE et l'Initiative StAR aimeraient remercier tout particulièrement les auteurs du présent rapport : M. Jean-Pierre Brun (Expert principal en questions financières, Unité de l'intégrité des marchés financiers, Banque mondiale), Mme France Chain (Analyste principale anti-corruption, Division de lutte contre la corruption, OCDE) Mme Jeanne Hauch (Enquêteur principal, Banque mondiale), M. William Loo (Analyste juridique principal, Division de lutte contre la corruption, OCDE), et M. Timothy Steele (Expert principal en gouvernance, Stolen Asset Recovery Initiative, ONUDC).

Les auteurs ont bénéficié d'un grand nombre de commentaires éclairants tout au long du processus d'examen mutuel, qui a été présidé par M. Jean Pesme (Coordinateur StAR). L'équipe d'examen mutuel était composée de : Mme Yara Esquivel (Banque mondiale, Service de déontologie professionnelle (INT), M. Agustin Flah (Département juridique, Banque mondiale), Me Dorothee Gottwald (ONUDC), M. Charlie Monteith (White and Case), M. Patrick Moulette (OCDE), M. Panagiotis Papadimitriou (ONUDC), Mme Tracy Price (US-SEC) et Mme Susan Rose-Ackerman (Etats-Unis, Yale Law School).

Une réunion d'experts a été organisée à Paris en octobre 2010 dans le cadre du processus de rédaction et de consultation. Les professionnels présents ont apporté leur expérience en matière d'identification et de quantification des produits de la corruption dans des affaires impliquant des cas de confiscation pénale ou de confiscation sans condamnation pénale, et des actions civiles dans des pays ou territoires de droit civil ou de « common law », dans des pays développés aussi bien que dans des pays en développement. Ont participé à cette réunion M. Adam Basny (République tchèque), M. Troy Beatty (États-Unis) Mme Fabienne Borde (France), M. Philippe Bourion (France), M. Shantanu Consul (Inde), M. Chris Costa (Royaume-Uni), Mme Claire Daams (Suisse), M. Flemming Denker (Danemark), M. Angel De la Guardia (Mexique), M. Alexander Dorrbecker (Allemagne), M. Charles Durröss (États-Unis), M. Balazs Garamvolgyi (Hongrie), Mme Dorothee Gottwald (ONUDC), M. V.K. Gupta (Inde), Mme Kathleen Hamann (États-Unis), M. Marc Harpes (Luxembourg),

M. Umar Haryono (Indonésie), Mme Nuria Homfeld (Allemagne), M. Tomas Hudecek (République tchèque), M. Guillermo Jorge (Argentine), M. Alf Johansson (Suède), M. John Kelley (États-Unis), M. Andrew Maclay (Royaume-Uni), M. Peter Maher (Royaume-Uni), Mme Erin McCartney (États-Unis), Mme Adriana Zawada Melo (Brésil), M. Olaf Meyer (Allemagne), M. Charlie Monteith (Royaume-Uni), M. Charles Moynot (France), M. Anatomi Muliawan (Indonésie), Mr. Gerhard Nel (Afrique du Sud), Mme Juanita Olaya (International Centre for Asset Recovery, ICAR), Mme Tracy Price (États-Unis), Mme Cristina Ribeiro (Portugal), Mme Cheryl Scarboro (Présidente de la réunion, États-Unis), M. Muhammad Sigit (Indonésie), M. Jonathan Tadmor (Israël), M. Tanvir Tehal (Royaume-Uni), M. George Voulgaris (Grèce), Mme Tugce Yuksel (Turquie) et M. Fausto Zuccarelli (Italie).



Extrait de :

Identification and Quantification of the Proceeds of Bribery

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264121652-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/La Banque mondiale (2011), « Avant-propos et Remerciements », dans *Identification and Quantification of the Proceeds of Bribery*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264121201-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.